

PLF 2017 : Les grandes masses de dépenses

Finances publiques. Le dépôt du PLF (Projet de loi de finances) 2017 au parlement s'est fait dans le respect des délais. Nous allons dépenser plus de 352 milliards de dhs au niveau du budget général et d'autres dépenses se feront par l'intermédiaire des services de l'État gérés de manière autonome (SEGMA) et des Comptes Spéciaux du Trésor (CST). L'essentiel de ces dépenses sera consacré aux salaires, à la dette et aux secteurs sociaux. PAR **DRISS ANDALOUSSI**

Les positions des futurs alliés «déclarés» ne sont pas toutes favorables à un texte qui ne fait pas apparaître leurs promesses électorales sous forme de crédits budgétaires à allouer aux secteurs qualifiés de prioritaires dans leurs programmes. Le PLF 2017 contient néanmoins beaucoup de dispositions en matière d'affectation des crédits qui méritent une lecture analytique, afin de faire apparaître les défis et les contraintes à affronter durant le prochain exercice budgétaire. Nous avons choisi de mettre l'accent sur trois compartiments de la dépense publique à savoir, la masse salariale publique, les charges de la dette et les secteurs sociaux. D'autres secteurs et notamment ceux ayant un lien avec la sécurité intérieure et extérieure du pays exigent la mobilisation de moyens budgétaires à la hauteur des défis qu'exigent l'encadrement administratif du territoire, la lutte antiterroriste et la défense de nos frontières nationales, mais l'essentiel des ressources reste celui affecté aux secteurs présentés dans le présent article.

L'incompressible masse des salaires

Elle a depuis des années dépassé les 100 milliards de dhs et elle est appelée à croître pour encadrer l'action publique dans beaucoup de secteurs. Cette masse sera de 106,7 milliards de dhs en 2017 soit environ le même niveau qu'en 2016. Il sera procédé durant l'année, à la création de 23 718 postes dont bénéficieront principalement les secteurs de l'Éduca-

LE CHIFFRE

121 Mrds de DH

La vraie masse salariale au titre de l'exercice 2017 serait de plus de 121 milliards de dhs en intégrant les charges liées à la retraite et à la couverture médicale.

tion nationale, l'Intérieur et la Défense nationale. Les départs à la retraite au titre de la même année dépasseront les 16 000 postes. Les crédits ouverts au titre des dépenses des agents de l'État dans le budget ne prennent pas en compte actuellement les charges supportées par l'État au titre de la part patronale dans le régime des pensions civiles géré par la Caisse Marocaine des retraites (CMR), ainsi que la contribution aux dépenses de la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale (CNOPS). Ces dépenses ont dépassé en 2015 un montant de 15,502 milliards de dhs. Les dépenses du personnel de l'État seront présentées dans leur intégralité dans le Budget de l'État à partir de 2020. La vraie masse salariale au titre de l'exercice 2017 serait de plus de 121 milliards de dhs en intégrant les charges liées à la retraite et à la couverture médicale. Cette masse représente plus de 58,7% de nos recettes fiscales attendues en 2017. Le débat sur les ratios de la masse salariale publique sont présentés comme étant inquiétants, mais ne reflètent, hélas, que l'état de faiblesse de notre croissance et celle de

nos besoins d'accès aux services publics et notamment, ceux de l'Éducation nationale et de la Santé.

La dette publique : s'endetter et rembourser

C'est une question qui est souvent discutée politiquement en dehors de son contexte. Tous les leaders mettent en avant le taux d'endettement et son impact sur les générations futures et oublient, parfois, sciemment, que l'endettement est une nécessité structurelle même pour les grandes économies. Un de nos grands partis qui a longuement participé à la gestion financière publique, est allé jusqu'à proposer d'interdire la garantie de l'État pour tout endettement des entreprises publiques. Les rédacteurs de son « programme » ont oublié que la plus grande part de l'investissement public est réalisée par ces entreprises et qu'interdire l'octroi de la garantie de l'État revient à ne plus investir dans les autoroutes, les ports, les aéroports et dans l'énergie. Une fois aux commandes, les simplificateurs se ruent vers les bailleurs de fonds pour financer leurs ambitions « pour le pays ». En 2017 et selon le tableau d'équilibre, nous aurons à contracter 70 milliards de dhs à travers des emprunts à moyen et long terme. Nous contracterons d'autres emprunts dont la durée serait courte, mais qui ne pourraient être comptabilisés dans l'encours de notre dette. En contrepartie, nous aurons à consacrer des montants avoisinant les 73,356 milliards de dhs pour payer les intérêts, les commissions et l'amortissement du

capital. Le tableau d'équilibre nous présente en dernière ligne des besoins résiduels de financement dépassant 25 milliards de dhs. Cette situation ne met pas le gestionnaire public dans le confort en matière d'affectation des crédits budgétaires. Nos ressources courantes comprenant les recettes fiscales et non fiscales (222,281 milliards seulement) et pouvant contribuer à financer d'une manière significative les investissements dont le montant s'élèverait à 63,7 milliards de dhs. La lecture du tableau d'équilibre (page 38 du PLF) nous renseigne sur l'étroitesse de la marge de manœuvre du prochain gouvernement. Nous allons nous endetter pour rembourser nos dettes et devoir chercher des financements supplémentaires pour honorer la totalité de nos engagements. Le détail de la structure de notre dette du Trésor et celle englobant celle de nos Entreprises et établissements publics, reflètent tout autant nos difficultés à élargir l'assiette de nos prélèvements fiscaux que nos ambitions à investir dans des projets structurants qui pourraient donner lieu à une rentabilité financière et surtout économique créant des richesses et emplois.

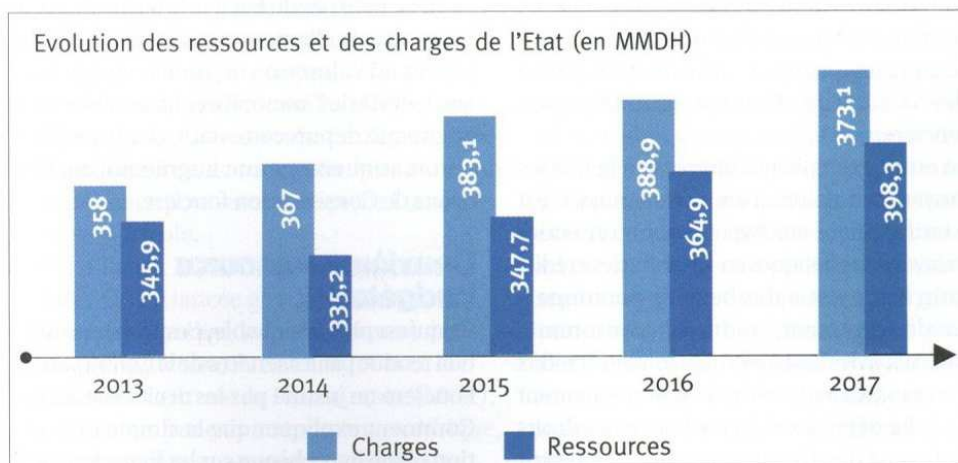


Les secteurs sociaux : plus de charges et moins de résultats

Les départements de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et de l'enseignement supérieur sont inscrits au niveau du budget de l'État pour un montant d'environ 50 milliards de dhs, englobant pour plus 75 % des dépenses du personnel et pour le reste des charges liées aux dépenses diverses et au matériel. A ce montant, s'ajoutent les investissements qui seraient engagés au titre des crédits de paiement et d'engagement pour un montant de 6,7 milliards de dhs. Les différents gouvernements ont toujours opté pour l'affectation de montants importants pour ce secteur vital et tous les rapports d'évaluation de la performance du travail accompli par les différents départements qui se rattachent à ce secteur, nous plongent dans le doute et même dans le désespoir. D'un programme d'urgence à des plans à long terme tous coûteux, le citoyen

marocain et sa progéniture attendent le jour où nous pourrions transformer notre école publique en un vrai lieu d'apprentissage où les écarts se réduiraient entre ceux qui optent pour la qualité trop chère et ceux qui n'ont que le service public comme « refuge ». En attendant des jours meilleurs, nous continuerons à mobiliser des financements sans rendements pour la qualité de ceux qui serviront dans les structures économiques et sociales d'aujourd'hui et surtout de demain. Le même constat peut être fait pour la gestion de notre secteur de santé. Notre pays a ouvert plusieurs chantiers de réformes et a affecté des milliards à des projets destinés à améliorer la couverture médicale et l'accès aux services de

santé. Le quotidien des citoyens ayant besoin de soins est fait de difficultés et de manque de moyens pour soulager leurs souffrances. Le gouvernement sortant comme les partis de l'ancienne majorité, reconnaissent l'ampleur des déficits dans le secteur de la santé et ont décidé d'inscrire ce secteur dans les priorités de la nouvelle législature. Ce secteur bénéficierait en 2017 d'une enveloppe pour l'exploitation d'environ 11,71 milliards de dhs, dont plus de 7,4 milliards pour les dépenses du personnel. Les investissements dans le secteur de la santé seraient de 4,4 milliards de dhs, dont 2 milliards au titre des engagements pour 2018 et les années suivantes. ■



Source : NP : PLF 2017